Eloge de ~~M.~~ Bordenave.

lu dans la séance publique du 27 avril 1786.

Toussaint Bordenave naquit à Paris, le dix avril 1728. Il reçut dans sa première éducation les germes de Religion et des vertus morales, qui ont été constamment la règle de sa conduite dans le cours de sa vie. Il commença ses études au collège de Louis le Grand, alors florissant sous la direction des jésuites, qui ne confioient l'instruction de la jeunesse qu'à d'excellens maitres. Ceux de Rhétorique particulièrement jouissoient de la plus haute réputation. Le jeune Bordenave répondit à leurs soins & se distingua dans toutes les classes.

Il finissoit le cours des belles lettres précisément à l'époque où M. de la Peyronie, dont le nom est si cher à la Chirurgie, animé du zèle le plus louable pour la perfection & la splendeur de son art, venoit d'obtenir la loi qui obligeoit les Chirurgiens à être dorénavant dignes de leur état

par l'étude préliminaire des humanités & de la philosophie. C'est en effet le moyen d'acquérir, avec l'habitude d'étudier, l'esprit de discussion, de justesse & de méthode, absolument nécessaires pour entrer avec fruit dans la carrière des Sciences.

Le nouveau réglement dicté par la raison pour le bien de l'humanité détermina le jeune Bordenave à embrasser la profession de son père, membre de cette Compagnie. En conséquence, il fit sa philosophie en plein exercice au collége d'Harcourt, afin d'obtenir après les deux années du cours la maîtrise ès arts dans l'Université, grade exigé pour parvenir à la maîtrise en Chirurgie.

Il étoit à peine initié dans l'étude de cet art, sous les auspices de son père, qu'il eut le malheur de le perdre. Il en devint plus intéressant aux yeux des Chirurgiens en Chef des hôpitaux qu'il fréquentoit assidûment & aux maîtres chez qui les jeunes gens alloient faire des cours particuliers. Confrères & amis du père, ils se firent un plaisir & un devoir de seconder les heureuses dispositions du fils.

Avec de l'intelligence & de l'émulation, on acquiert bientôt l'habileté nécessaire pour être utile dans les fonctions subordonnées. Le désir d'une plus grande instruction porta le jeune Bordenave, âgé de vingt ans, à se séparer d'une mère tendre dont il étoit la consolation, pour aller, malgré la rigueur de la saison, au siége de Maestrick, en 1748. La signature des préliminaires de la paix, à Aix la Chapelle, trompa bientôt ses espérances. La félicité publique mit obstacle à son avancement. De retour à Paris, il continua ses études avec l'exercice des dissections anatomiques

et des opérations, & se mit en état de subir avec distinction les examens & de faire les actes de la licence. Il soutint, le onze juillet 1750, une thèse latine sur les playes par armes à feu, sous la présidence de M. Hevin, & reçut avec le grade de maître en Chirurgie, les complimens mérités de tous ceux dont il devenoit le confrère.

Dans d'autres facultés, la réception par bénéfice d'âge annonce que le Candidat a passé celui de la jeunesse & il est dispensé, à ce titre, du temps d'Etudes auquel les jeunes gens sont assujettis. Dans la nôtre, il en est tout autrement. Les fils de maîtres ont seuls le privilège d'être reçus fort jeunes. On suppose qu'ils ont sucé, pour ainsi dire, les principes de l'art avec le lait; mais ils ne sont dispensés d'aucun acte probatoire. Les examens ne sont pas moins rigoureux pour eux que pour les autres Candidats. M. Bordenave n'avoit que vingt deux ans, lorsqu'il devint membre du collège de Chirurgie, avec la faculté illimitée de pratiquer cet art si long, si difficile & si important à la vie des hommes.

Les personnes, qui s'interressoient à lui avec plus d'affection que de lumières trouvoient sans doute qu'il lui étoit très avantageux de pouvoir se livrer de bonne heure à l'exercice de son état & de renoüer, autant qu'il seroit possible, le fil des occupations utiles que la mort de son père avoit rompu. Il étoit trop éclairé pour ne pas sentir ce que les soins pénibles d'une pratique commençante lui auroient aisément persuadé; qu'après la connoissance des règles, il faut apprendre à en faire l'application, ce qui est d'une bien plus grande difficulté & seroit nuisible à ses progrès, s'il se concentroit prématurément dans un petit cercle d'opération: en fréquentant successivement les principaux hôpitaux

confiés aux soins de Chirurgiens exercés, il a étendu la sphère de ses connoissances & fortifié son jugement, par l'usage réfléchi des observations sur les diverses méthodes de pratiquer. Par l'examen attentif des causes, des motifs & des résultats de différens procédés, on se rend raison des bons & des mauvais succès. Car les évènemens heureux ne sont pas toujours une preuve de la bonté des moyens qui paroissent les avoir produits. Le discernement de ces cas est le fruit d'une étude expérimentale très approfondie.

M. Dreux

[M. Bordenave pouvoit se procurer ces avantages inappréciables. Il jouissoit d'une aisance honnête. Il n'avoit pas à combattre l'infortune, qui éloigne si souvent de la carrière des sciences & des arts les sujets qui l'auroient parcourue avec autant d'éclat que d'utilité pour eux & pour le public; mais la tendresse filiale auroit peut être prévalu sur ces importantes considérations. Madame Bordenave n'avoit eu que ce fils, dans sa première jeunesse. Elle l'aimoit éperdument. Il étoit son appui & son unique consolation. Sa compagnie lui devenoit nécessaire. La douce habitude des sentimens affectueux faisoit leur bonheur réciproque. Comment la Mère auroit elle imaginé que son amour pour un Fils estimable pouvoit nuire à sa perfection. Qu'il nous soit permis de regretter icy, pour les interêts de l'art & au nom même de l'humanité que cette mère si bonne & si tendre n'ait pas eu la grandeur d'ame & le courage héroïque de ces femmes de qualité, si interressantes & si respectables, lorsque réprimant les mouvemens de la nature, dont elles sentent d'autant plus vivement les impressions, elles voyent d'un oeil, tranquille en apparence, des époux & des fils, qu'elles aiment tendrement, s'éloigner d'elles, pour le Service de la Patrie. Elles n'ignorent pas

les dangers auxquels ils seroient exposés, par la valeur et la bravoure qu'elles leur inspirent, mais l'honneur et le devoir commandent; et elles cachent la crainte de tous les risques dont leur ame est allarmée.

En suivant M. Bordenave dans les différentes voyes qu'il s'est tracées, nous le trouverons également studieux, appliqué, employant tout ce qui étoit en lui pour remplir d'une maniere méritante et presque toujours irréprochable les tâches qu'il s'étoit imposées.

Le début ordinaire des jeunes gens qui ont de l'émulation est de jouir de la prérogative, nouvellement acquise, de faire des fonctions magistrales. Ils ouvrent une Ecole et s'annoncent en qualité de Professeurs, sur la partie de l'art qu'ils affectionnent de préférence, ou dans laquelle ils se croyent le plus versés. M. Bordenave avoit, sans contredit, le talent nécessaire pour donner des leçons utiles aux commençans. Il ne réussit pas dans ses premieres tentatives. Des collegues plus anciennement que lui en possession de démontrer l'anatomie, et qui en faisoient leur objet capital, devoient l'emporter sur un très jeune homme, qui vouloit allier ce genre d'exercice avec d'autres occupations, et qui n'avoit pas l'activité nécessaire pour se procurer, avec d'assez grandes difficultés, les moyens de remplir son engagement.

Il se livra avec succès à l'instruction des candidats en licence. C'est sur toutes les parties de l'art qu'il faut les exercer successivement, pour leur faire subir avec honneur un grand nombre d'examens dont les matieres et les interstices sont également déterminés par les statuts et réglemens. On reçoit ces candidats chez soi, séparément, aux jours et aux heures convenus, suivant la commodité; et cela s'arrangeoit facilement avec le quiétisme civil du Maître. Il a rendu service au College

par ces enseignemens privés. La facilité avec laquelle il parloit la langue latine lui donnoit à instruire les candidats qui sentoient avoir le plus besoin de son secours à cet égard. Les thèses, auxquelles il a présidé, sont faites avec un soin qui les distingue; & sur les matières que d'autres avoient déjà traitées, on doit à ses recherches & à son travail, une moisson plus riche & plus abondante.

Son assiduité aux différens exercices du collège montroit qu'il lui étoit attaché, autant par inclination que par devoir. Aussi, à peine eut-il atteint les douze années de réception, qui le rendoient éligible à la prépositure, qu'il réunit tous les suffrages. Il a été promu deux fois à cette place, dont l'exercice est de deux ans; & personne n'a rempli plus parfaitement que lui le voeu de la Compagnie dans ces deux gestions.

Les bienfaits de M. de la Peyronie ayant assurré une existence durable à l'Académie de Chirurgie, comme corps politique, son successeur sollicita un réglement émané du Roi, au mois de Mars 1751, par lequel sa Majesté, voulant donner de nouvelles marques de son affection à cette société, déclara qu'elle sera toujours sous sa protection, établit son régime sur des règles fixes et précises, et fit la première nomination des quarante conseillers & des vingt adjoints dont le Comité perpétuel de l'Académie sera dorénavant composé. M. Bordenave fut compris dans la liste des adjoints. Cette distinction très flatteuse ne pouvoit encore être la récompense d'aucun travail Académique, mais elle témoignoit les espérances qu'on avoit conçues de son application. Il fut bientôt chargé de les réaliser. On lui confia [illegible] Réflexions critiques insérées dans les mémoires de l'Institut de

Bologne, par M. Molinelli, contre la dissertation publiée dans les mémoires de l'Académie Royale des Sciences de Paris, sur la fistule lacrymale, par M. feu M. Petit. Cette discussion prouve que les remarques de M. Molinelli sont minutieuses et qu'elles n'infirment en rien la doctrine de M. Petit, dont les vües justes et neuves ont servi de base à tous ceux qui ont tenté depuis de perfectionner, par divers procédés, l'opération la plus judicieusement imaginée. Ce mémoire de M. Bordenave est inséré dans le second tome de ceux de l'Académie de Chirurgie, publié en 1753. On trouve dans le même volume le précis que M. Bordenave a fait de plusieurs observations sur les playes d'armes à feu, en differentes parties du corps. Ces faits de pratique, ayant été présentés séparément par leurs auteurs respectifs, tenoient nécessairement à des généralités & à des réflexions communes, qu'il falloit élaguer, lorsqu'on les mettoit en ordre, en les rangeant sous differens paragraphes, pour n'en faire qu'un seul mémoire.

M. Bordenave, dont le zèle cherchoit de l'aliment, se saisissoit volontiers des matières qui étoient, dans l'Académie, un sujet de controverse & de discussion. Son dessein étoit de procéder à la solution des difficultés par la voye du doute méthodique. Il balançoit les opinions opposées, tachoit de les rapprocher par quelques unes de leurs surfaces, & souvent il finissoit par mécontenter les deux parties, qui trouvoient étrange qu'on voulut arranger des choses qu'elles jugeoient inconciliables. C'est ce qui arrive assés communément aux tiers arbitres, que personne n'a chargé de terminer les differends. M. Pibrac avoit lu successivement plusieurs mémoires, sous une

forme inadmissible, contre l'usage des sutures pour la réunion des playes. Quelques personnes s'élevèrent contre sa doctrine. Les praticiens prétendoient s'être servis utilement de ces moyens recommandés dans tous les livres de l'art. On oppose toujours de la résistance aux idées nouvelles ou renouvellées, lorsque pour les adopter, il faut leur sacrifier des connoissances longuement et péniblement acquises. L'esprit de prévention entretint une querelle assés vive sur cette matière. M. Bordenave demanda la communication des mémoires produits de part & d'autre. Il fit un assés grand travail, plutôt comme conciliateur des esprits que comme juge définitif. La rédaction du mémoire de M. Pibrac, tel qu'il est inséré dans le troisième tome de l'académie, mit fin à toutes les difficultés, & rendit inutile tout ce qui avoit été fait d'ailleurs sur cette question.

Brunat Le mécanisme de la nature dans la consolidation des playes, avec perte de substance, donna lieu à un grand nombre d'objections contre M. Fabre, qui rejettoit la régénération des chairs, admise généralement. M. Bordenave entra en lice, & l'on voit, dans son Mémoire sur la manière de traiter le renversement des paupières, que malgré l'autorité de la chose jugée précédemment, & dans ce cas particulier, sous ses yeux & entre ses mains, il avoit encore de la peine à adopter, sans restriction, la vraye doctrine, solidement établie par la raison et par l'expérience.

Il y a de lui dans les Mémoires de l'Académie, un précis d'observations sur les maladies du sinus maxillaire, & des remarques sur

les exostoses de la machoire inférieure, d'un mémoire sur le danger des caustiques, qu'on vouloit accréditer pour la cure radicale des hernies. M. de la Condamine a été malheureusement l'apôtre et le martyr de ce procédé. Les victimes des novateurs sont fréquentes, mais jamais assés connues.

Quelques faits, recueillis sur l'utilité des Cautères dans la cure de l'épilepsie, fournirent à M. Bordenave la matière d'un bon mémoire, mais qui, n'ajoutant rien aux connoissances précédemment acquises, n'a point été imprimé.

Sa présence assidue aux assemblées de l'académie & son zèle lui méritèrent, à juste titre, les places qu'il y a remplies honorablement. Il n'a été que deux ans dans la classe des adjoints. M. Marsolan, premier Chirurgien de son Altesse Royale M. le Duc d'Orléans Régent & de leurs altesses sérénissimes ses fils, ayant obtenu la Vétérance en 1753, sa place de conseiller fut donnée à M. Bordenave. En 1760, il a succédé dans l'office de Commissaire des Correspondances à M. Andouillé, nommé premier Chirurgien du Roi, en survivance. Les fonctions de cette place sont de répondre aux lettres de ceux qui écrivent à l'Académie, & de leur faire part des jugemens qu'on a portés de leurs ouvrages. Cet employ est difficile à remplir. Il exige, avec une grande connoissance de toutes les parties de l'art dans les moindres détails, beaucoup d'attention, de prudence & de délicatesse, pour faire agréer aux auteurs une censure utile & nécessaire, sans offenser leur amour propre, ordinairement très irritable. Il faut exciter leur émulation & ménager la louange qui ne seroit méritée qu'à certains égards, afin

qu'elle ne soit pas reçue comme une approbation formelle. Les éclaircissemens doivent être demandés avec art, pour cacher les doutes qu'on pourroit avoir, ou sur la vérité des faits, ou sur les lumières & l'intelligence de l'observateur. M. Bordenave a été continué plusieurs années, à la satisfaction de l'Académie, dans les fonctions de Commissaire des correspondances. Il ne les a quittées que pour passer successivement aux places de Vice Directeur & de Directeur de la Compagnie.

M. de la Peyronie avoit doté, par son testament, les adjoints des cinq professeurs & démonstrateurs Royaux établis depuis 1724, à la condition expresse que l'enseignement seroit doublé, & qu'ils feroient les mêmes cours que les titulaires. Ces dispositions exigeoient un nouveau réglement, pour fixer l'ordre & la distribution des leçons à faire dorénavant tous les jours, matin & soir, dans l'amphithéâtre de nos Ecoles. M. de la Martinière s'en occupa, & sur sa présentation, M. Bordenave eut le brevet de Professeur-Royal-Adjoint pour la physiologie. Il a enseigné cette partie fondamentale pendant environ vingt cinq ans & jusqu'à sa mort. Le nombreux concours des élèves a prouvé le cas qu'ils faisoient de ses leçons.

L'hospice fondé par le Roi, à la suite de nos Ecoles, n'avoit originairement que six lits, & les Professeurs, à portée d'y rendre des services, y faisoient les fonctions de Chirurgien en chef, alternativement, de six en six mois. M. Bordenave a montré, pendant son semestre, qu'il avoit les meilleurs principes; qu'il en savoit faire une juste

application & qu'il possédoit parfaitement les bonnes méthodes d'opérer. Il falloit être fort clairvoyant pour s'appercevoir qu'un peu de lenteur dans les procédés manuels venoit plutôt du défaut d'habitude que d'un excès de prudence. Je lui ai vu faire au village d'Issy, avec succès, une [opération de taille & tirer une pierre assés volumineuse avec une intelligence & une dextérité peu communes, qu'on ne trouve pas toujours chez ceux qui sont le plus exercés dans ces sortes de cas.

[22-337 M. Brunet]

Nous n'avons jusqu'icy considéré Mr. Bordenave que dans la suite de ses travaux relatifs au collège, à l'académie & aux écoles de Chirurgie. Son zèle ne s'est point renfermé dans cette enceinte. L'Académie des sciences de Dijon a réuni dans un volume & donné au public trois mémoires, qui ont concouru pour le prix qu'elle avoit proposé, en 1767, sur la nature, la manière d'agir & l'usage des antiseptiques. Le mémoire couronné est de M. de Boissieu, docteur en Médecine de la faculté de Montpellier, professeur aggrégé au collège des Médecins de Lyon. M. Bordenave a eu le premier accessit. Le savant interprête du jugement de l'Académie dit en termes exprès, dans un discours préliminaire, que si M. Bordenave ne partage pas le prix, c'est qu'on auroit désiré qu'il eut traité la partie médicinale avec autant de supériorité que la Chirurgicale. M. Maret témoigne la sincérité des regrets de l'académie de n'avoir pas autant de prix à adjuger qu'il y avoit de concurrens.

Il y a apparence que M. Bordenave ne négligeoit pas les questions ~~proposées~~ par les Académies pour le sujet de leurs prix, lorsqu'elles ressortissoient à ses connoissances. L'Académie des

des sciences et belles lettres de Toulouse a demandé, jusqu'à trois fois, d'établir la théorie des coutrecoups, & quels sont leurs effets dans les différentes parties du corps. Le prix, quoyque triple, n'a pas été adjugé, l'Académie n'ayant pas reçu des mémoires satisfaisans sur cette importante question. M. Sabourant, professeur de Chirurgie à Toulouse, & membre de l'Académie des Sciences, m'invita en particulier à travailler sur cette matière pour la satisfaction de la Compagnie, & m'addressa en original trois mémoires envoyés à Toulouse pour concourir au prix triple. Il y en avoit un que je reconnus à l'écriture pour être de M. Bordenave. Fidèle dépositaire, je ne révélai point son secret, mais je ne crus pas devoir user de la facilité que m'offroit la communication des travaux d'autrui; & il répugnoit encore plus à ma délicatesse de faire profit d'une récompense si aisée à obtenir & d'en céder l'honneur à un autre. Le trafic en choses intellectuelles n'est pas honnête. La simonie a été mise par tous les casuistes au rang des crimes.

En 1768, M. Bordenave s'engagea avec le libraire Guillyn à publier les élémens de physiologie par M. Haller, connus sous le titre de Primæ Lineæ. Feu M. Tarin avoit donné la traduction de la première édition, si l'on peut donner ce nom à un travail où la doctrine de l'Auteur étoit inintelligible et défigurée par une infinité de contre sens. Nommé censeur de la nouvelle traduction, je crus devoir faire sentir à mon confrère que la latinité de M. de Haller n'étoit pas fort claire, & que par la concision du style, un sens profond étant caché sous l'écorce de la lettre, il ne pouvoit être saisi que par une très grande & laborieuse application. Mais le libraire étoit pressé de jouir. M. Bordenave avoit



promis de ne pas mettre son nom à la tête de ce livre.
L'intérêt du libraire l'exigea, & je ne crus pas devoir faire à l'amitié le sacrifice de la Vérité. Le privilége fut expédié sur une approbation illusoire. Ma déclaration fut simplement d'avoir lu cette traduction par ordre de Monseigneur le Vice-Chancelier.

M. Bordenave donna des soins plus attentifs à un essai de physiologie de sa composition, dont il y a eu trois éditions; la dernière, en 1778, en deux volumes, est dédiée à M. le Duc de Brissac, Gouverneur de la Ville de Paris. Cette qualité le fait chef de l'Hôtel de ville & rend raison des motifs de l'hommage. Au frontispice de ce traité, M. Bordenave, outre ses titres connus, prend ceux d'associé des Académies de Rouen, de Lyon & de Florence. Il a été depuis Censeur Royal.

Le désir de la Célébrité, ne l'occupoit pas tellement qu'il ne songeât à la rendre utile.
Il se mettoit sur les rangs et postuloit toutes les places vacantes ou prêtes à vaquer. Il négocioit avec les titulaires qui méditoient leur retraite. A cette espèce d'encan, l'un met sa démission au plus haut prix; & M. Bordenave, qui ne savoit pas calculer à son désavantage, alloit toujours au rabais. Après un marché rompu, nous l'avons vu dans une assemblée, où il avoit un discours à prononcer, déclamer oratoirement & assés vivement contre l'abus de la Vénalité des places. Il avoit raison dans la thèse générale.

Avec tout le mérite requis pour les remplir, il auroit manqué toutes les places qu'on n'auroit accordées qu'à une sollicitation fort pressante. Il n'avoit de tenue que pour les affaires qui se menent lentement. Avec de la persévérance on surmonte beaucoup d'obstacles.



Une ambition louable à tous égards étoit de parvenir à l'Académie Royale des Sciences. Au commencement de l'année 1758, M. Bordenave manifesta ce désir par la lecture de deux mémoires ; l'un avoit pour titre : Recherches sur l'ostéogénie, ou la formation des os. Le second étoit intitulé : Recherches sur la façon dont se fait la réunion des os fracturés. M. Bordenave y expose une doctrine opposée à celle de M. Duhamel, ce qui a donné lieu à M. Fougeroux, de l'académie des Sciences, de répondre aux objections proposées contre le système de M. son oncle, dans un mémoire sur les os publié en 1760, & où l'on trouve avec les dissertations de M. Bordenave, celle de M. Haller sur la formation des os & ses expériences sur le cal.

Plusieurs observations présentées a l'académie des Sciences donnoient à M. Bordenave l'espérance de devenir membre de cette Compagnie, dans la classe de l'anatomie. L'occasion s'en présenta en 1771. Il se trouva malheureusement en concurrence avec un homme d'un mérite très distingué, dont on désiroit faire l'acquisition. Le réglement de l'Académie porte en termes formels qu'elle présentera deux sujets au Roi, afin qu'il plaise à sa Majesté d'en choisir un. M. Bordenave n'eut que les secondes voix. Des amis assés puissans auprès du ministre firent valoir son ancienneté en qualité de postulant ; & il obtint la nomination à la place d'adjoint vacante. Quoyque cette nomination ne pût pas passer pour irrégulière, suivant le texte de la loi fondamentale, l'Académie, trompée dans son voeu crut devoir faire une députation à M. le Duc de la Vrillière pour soutenir ses premières représentations. Enfin on trouva le moyen de concilier les droit de l'Autorité avec la résistance qui ou

lui opposoit. M. Bordenave fut maintenu dans la qualité de membre de l'Académie Royale des Sciences, en lui donnant celle de Vétéran comme associé. C'étoit lui donner un titre dans une classe supérieure à celle des adjoints, qu'on a supprimée depuis.

Suivant l'usage & la valeur du terme, le titre de Vétéran ne doit être accordé qu'à ceux qui, après avoir travaillé utilement dans l'Académie pendant plusieurs années, se trouveroient hors d'état ou dans l'impossibilité d'y continuer leurs travaux. C'est pour se retirer de l'Académie qu'on sollicite le titre de Vétéran, & c'est en y entrant qu'on l'a donné à M. Bordenave. Ce n'est que dans un siècle extrêmement policé & parvenu au plus haut degré de civilisation, qu'on peut trouver l'art de faire, à peu près à la satisfaction de tous, des arrangemens jugés raisonnables, en éludant ce que l'ordre & la raison prescrivent.

Un succès plus brillant & de trop courte durée a couronné les démarches de M. Bordenave dans une autre carrière. Par les déclarations du Roi en faveur de la Chirurgie, ceux qui professent cet art jouissent de tous les droits de citoyens notables. M. Bordenave s'étoit fait inscrire en cette qualité au Bureau de la Ville, pour parvenir à la magistrature municipale. On n'élit chaque année que deux Echevins, & il faut attendre à peu près quinze ans, plus ou moins suivant le nombre des postulans inscrits précédemment, pour être dans le cas de solliciter les suffrages. Ils sont fort briqués. M. Bordenave les obtint en 1780. La noblesse qu'il acquit par ce moyen, ne fut qu'un premier degré d'honneur. L'heureuse naissance de Monseigneur le Dauphin lui procura l'année suivante, l'avantage inattendu d'être nommé



Chevalier de l'ordre de Saint Michel, dont il lui fut permis de porter le Ruban et la Croix du jour que sa Majesté honora l'hôtel de Ville de sa présence, & y vint dîner, accompagné de la Reine & de toute la famille Royale.

Les personnes, qui prétendoient à l'Echevinage en même temps que lui, avoient fait des efforts inutiles pour l'empêcher d'y parvenir. Manque-t-on jamais de prétextes pour mettre obstacle à l'avancement d'un rival. On avoit exagéré le nombre & l'importance de ses occupations, et le peu de rapport qu'elles avoient avec les fonctions de la Municipalité, pour faire croire qu'il négligeroit le service de la ville. Mais sa juridiction a un code facile à entendre, les ordonnances qu'elle publie ont des formules connues & réglées; & il n'est pas difficile de porter un jugement sur les infractions de sa police. M. Bordenave fut très exact à ses devoirs. Il étoit flatté de les remplir. Il se rendoit partout où sa présence étoit nécessaire; & il s'est fait considérer de ses collègues par son amour pour la justice, par sa prudence & son intelligence dans les affaires, & par la fermeté avec laquelle il s'opposoit aux entreprises & réformoit les abus que la tolérance & l'inattention avoient soufferts, et que l'autorité & la protection auroient voulu conserver.

Son zèle l'a rendu inattentif aux signes avant coureurs de la maladie à laquelle il a succombé, après huit jours de souffrance. Obligé de signer un grand nombre de contrats de rente, il s'étoit senti plusieurs fois le bras et la main engourdis au point de ne pouvoir continuer. Sobre et frugal par habitude, il ne pensa pas à se soustraire aux grands repas très multipliés.



donnés et reçus par obligation d'usage. On assure avoir observé que ces banquets sont assez souvent funestes à quelques personnes dans les mêmes circonstances. Une attaque d'apoplexie, précédée de paralysie, a terminé la vie de M. Bordenave, à l'âge de cinquante quatre ans, au moment de jouir paisiblement de tous les avantages qu'il pouvoit désirer.

Le tableau de sa vie privée le rendra plus respectable encore que les talens par lesquels il a mérité l'estime publique. La pureté de ses mœurs lui avoit imposé l'obligation de se choisir une compagne. Il avoit souvent été frappé, en assistant aux offices de l'Eglise, du maintien modeste et de la piété d'une jeune demoiselle d'une figure aimable; il apprit que née & élevée noblement, elle avoit toutes les qualités que peut désirer un homme vertueux. De leur union sont nées deux demoiselles qu'il a établies honorablement. Sa maison étoit pour lui une retraite agréable où, aussi tendre époux que père affectionné & fils respectueux, heureux par tous les devoirs qu'il se plaisoit à remplir. La perte prématurée de son estimable épouse l'attacha plus particulièrement à l'éducation de ses enfans. Il assistoit aux leçons des différens maîtres, afin d'être en état d'en prendre l'esprit & de prolonger l'instruction en leur absence, par forme d'amusement. L'exercice de sa profession, la confiance & l'amitié des personnes, qui l'appelloient à leur secours, l'occupoient au dehors; & chez lui, le travail du cabinet servoit de distraction & de délassement aux devoirs que son cœur lui imposoit. L'esprit lui étoit subordonné! Est-il donc étonnant que ses écrits ne soient pas animés de ce feu, qui est le principe de la ^espèce de^ vie dans toute production?

Sans une application vivement soutenue, on manque de la vigueur & de l'énergie capables de donner une impulsion nouvelle aux connoissances que nos prédécesseurs nous ont transmises. Il est certain que des distractions habituelles, quelque louable, quelque respectable qu'en soit le motif, sont un grand obstacle aux progrès des arts. Elles dérobent le temps précieux que les recherches & la profonde méditation exigent également.

